

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

du 1^{er} février 2001

Présidence : Monsieur Jean-Claude RUCHET, Président

La Municipalité siège en l'absence de Monsieur le Municipal MILLASSON, excusé.

Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les représentants de la presse et le public présent.

•••••

Discours de M. le Président :

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,
Mesdames et Messieurs de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,

C'est pour moi un plaisir de vous saluer et de vous souhaiter la bienvenue pour cette première séance de notre législatif en cette année 2001. Je vous prie d'excuser l'absence de Monsieur le Municipal MILLASSON, retenu pour raisons professionnelles. Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez moi quelques mots :

La séance à laquelle vous êtes conviés à participer ce soir, revêt à l'évidence, un caractère particulier. D'une part, il s'agit de la première sous ma présidence et d'autre part, les caméras de Canal Nord Vaudois nous rejoignent pour retransmettre en direct nos débats.

Si nous sommes réunis ce soir, ce n'est, non pas pour se faire plaisir, mais pour répondre aux attentes, aux espérances de nos concitoyens qui nous ont élus au sein de ce Conseil. C'est à nous que revient la lourde tâche de prendre des décisions parfois difficiles. Mais aussi difficile que cela puisse paraître, rien ne peut remplacer le plaisir de réfléchir à ce qui pourrait rendre les habitants d'Yverdon-les-Bains davantage fiers de vivre dans cette ville que nous aimons tous profondément.

Chaque sujet débattu dans cette assemblée, mérite suffisamment notre attention pour que nous nous efforcions de nous y tenir. Ce sera d'ailleurs, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le

meilleur moyen de garder à nos séances le caractère qui leur convient, celui d'un débat de haute tenue. A l'orée de nos travaux, je souhaite et j'espère que nous partageons tous une telle exigence.

Je vous remercie.

* * * * *

Monsieur le Président :

Il est temps de commencer notre ordre du jour, pour lequel je vous propose une petite modification. Au point 16, nous élirons un membre et non un membre suppléant à la Commission de recours en matière informatique. Y aurait-il d'autres remarques ? Cela n'étant pas le cas, nous passons au point 1 de l'ordre du jour.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames DESPLAND Simone, DONKER Magrieta, FIVAZ Marie-Antoinette, GIROUD Anne, PITTET Véronique, VOGT Danièle. Messieurs ALLEYN Christian, ARMADA François, ARRIGONI André, BISSAT Willy, CHATELAIN Roland, COSANDEY Patrick, DE COPPET Alexis, GASSER Claude, GEISER Denis, HERZOG Jean-Jacques, IBANEZ Raoul, JAQUIER Rémy, MORISETTI Alain, NICOLOFF Sacha, OTHENIN-GIRARD Peter, RAYMONDAZ Jean-Luc.

Excusés :

Mesdames DESPLAND Simone, DONKER Magrieta, FIVAZ Marie-Antoinette. Messieurs ARMADA François, ARRIGONI André, BISSAT Willy, CHATELAIN Roland, GASSER Claude, HERZOG Jean-Jacques, JAQUIER Rémy, OTHENIN-GIRARD Peter, RAYMONDAZ Jean-Luc.

Arrivé après l'appel :

Monsieur Raoul IBANEZ.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2000

Tel que présenté, ce procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2000

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

A la page 537, lors de mon intervention concernant l'informatique, j'avais dit : « Je parle d'un programme qui lit du Excel et du Word » et non pas qui lit du SM. Je vous prie de bien vouloir corriger.

Monsieur le Président :

Je vous remercie Monsieur le Conseiller. Cette remarque figurera dans le procès-verbal de notre séance.

Plus personne ne demande la parole et ce procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteur.

4. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Bureau recevait la lettre suivante, datée du 22 décembre 2000 :

Concerne : Commission des finances

Madame la Présidente,

Par la présente, je vous fais part de ma démission de la Commission des finances du Conseil communal.

J'ai eu beaucoup de plaisir et intérêt à travailler dans cette commission et adresse mes meilleurs vœux aux membres de cette commission pour la suite de leur travail.

Avec tous mes vœux pour la nouvelle année, je vous adresse, Madame la Présidente, mes meilleurs messages.

Et c'est signé par Madame la Conseillère Adine PERRET.

Je remercie Madame la Conseillère pour le travail qu'elle a accompli au sein de cette commission. Il sera pourvu à son remplacement au point 14 de notre ordre du jour.

En date du 4 janvier, je recevais la lettre suivante :

Concerne : démission du Conseil communal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Madame et Messieurs de la Municipalité,*

Ce n'est pas avec facilité que je vous fais part de ma démission du Conseil communal et, par conséquent, des différentes commissions dont je faisais partie.

Dans ce monde où tout un chacun court de plus en plus vite afin de parvenir à des buts hypothétiques ou encore, pour obtenir des rendements et des gains toujours supérieurs, souvent au détriment d'une certaine qualité et joie de vie, j'ai besoin de récupérer du temps pour mes enfants et ma famille tout d'abord, et ensuite pour ma santé. C'est donc dans la partie politique de mon existence que je choisis de récupérer ce temps, ne pouvant m'astreindre à le faire ailleurs.

Durant les trois ans que j'ai vécu en tant que Conseiller, j'ai beaucoup appris, et j'ai non seulement gagné en confiance en moi, mais également en ce Conseil communal, ainsi qu'en notre Municipalité. J'ai constaté qu'il y avait eu de bonnes choses exprimées et réalisées, et j'ai rêvé d'un Conseil communal formé de citoyens exprimant leurs idées sans clivage politique. L'effectif en puissance est considérable !

Je n'exclus pas la possibilité, lorsque mes enfants seront « hors du nid », de tenter de venir à nouveau m'asseoir sur ces bancs, et je souhaite à chacun une excellente année 2001 et carrément un magnifique 3^{ème} millénaire pour Yverdon-les-Bains.

Je vous prie d'accepter, Mesdames et Messieurs, mes salutations cordiales et respectueuses.

Et c'est signé par Monsieur le Conseiller Yvan METTRAUX

J'aimerais remercier Monsieur METTRAUX pour son travail au sein de notre législatif. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour son avenir.

Il sera procédé à son remplacement au sein de notre Conseil lors de notre prochaine séance. Quant à son remplacement à la Commission de recours en matière informatique, il se fera au point 16 de notre ordre du jour.

En date du 27 janvier, je recevais la lettre suivante :

Concerne : démission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains

*Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Malheureusement, ma nouvelle activité professionnelle très absorbante, ponctuée par de nombreux déplacements à l'étranger, m'empêche de continuer mon activité au sein du Conseil communal.

Je vous formule donc avec effet immédiat ma démission de ce même Conseil.

Je garderai un excellent souvenir de ces quelques années passées parmi vous et j'aimerais souligner l'importance de cette activité pour la prospérité de notre ville.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, je vous présente, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Et c'est signé par Monsieur le Conseiller Daniel STÄMPFLI. Je le remercie pour le travail accompli au sein de notre Conseil. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour son avenir.

Il sera procédé à son remplacement lors de notre prochaine séance.

En date du 16 janvier dernier, je recevais une lettre de Monsieur CACHEMAILLE, habitant à la rue du Midi. Cette lettre ayant fait l'objet d'un courrier des lecteurs dans le Nord vaudois, je la laisse à disposition des Conseillers qui le souhaitent, je me contenterai, ce soir, d'en faire le résumé.

Monsieur CACHEMAILLE se plaint de la situation à risque concernant la circulation à la rue du Midi. Il évoque le problème des cyclistes circulant sur les trottoirs. Il évoque également le problème du revêtement de la rue et, en conclusion, il demande aux autorités de faire le nécessaire auprès du Tribunal administratif pour que la réalisation de la Collectrice Sud puisse enfin voir le jour.

Une copie de cette lettre est transmise à la Municipalité.

Vous avez tous reçu le calendrier des séances pour cette année 2001. Vous aurez constaté que notre séance du mois d'avril pourrait être déplacée en date du mercredi 4, en raison de l'inauguration officielle du tronçon Yverdon - Payerne de l'Autoroute A1. Les derniers éléments en ma possession me laissent dire que notre séance devrait avoir lieu le jeudi 5. Cependant je vous saurais gré de bien vouloir réserver la date du 4 et ce, jusqu'à réception du programme officiel de la manifestation, qui nous permettra alors de prendre une décision définitive quant à la date de notre séance du mois d'avril.

* * * * *

Chaque début d'année, certaines de nos commissions permanentes se choisissent un nouveau président, je prierais donc la Commission des finances, la Commission de gestion, que nous élirons au point 13, et la Commission des affaires immobilières de bien vouloir me transmettre le nom de la personne élue à cette fonction dès que cela sera fait.

* * * * *

Pour terminer, au point 17 de notre ordre du jour, nous entendrons,

- une question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET ;
- une interpellation de Madame Fabienne GOGNIAT LOOS ;
- une question de Madame Gloria CAPT ;
- une question de Monsieur Pascal BLUM ;
- une interpellation de Madame Hélène GRAND ;
- une question de Monsieur Kurt MENDE ;
- une question de Monsieur Vassilis VENIZELOS ;
- une question de Madame Eliane RESIN.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Président :

Monsieur le Syndic, avez-vous des communications à nous transmettre ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Non, Monsieur le Président, il n'y a pas de communications.

6. PREAVIS N° 27/2000, CONCERNANT L'ADOPTION D'UN NOUVEAU REGLEMENT COMMUNAL SUR LES PROCEDES DE RECLAME (MADAME GLORIA CAPT, RAPPOTRICE)

Toutes les Conseillères et Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Gloria CAPT ne donne lecture que des conclusions de son rapport.

La Commission était composée de :

Messieurs Pascal BLUM, Jean-Louis KLAUS, Pierre-André MICHOD remplaçant Gérard JUNOD, Claude-Alain ROMAILLER, Daniel HOFMANN, Jean-Claude PERRIN remplaçant Madame Monique PERRIN et Madame Gloria CAPT.

Madame Hélène GRAND, absente, était excusée. Monsieur Jean-Marc COUSIN était absent.

La discussion est ouverte sur l'article unique :

Monsieur le Président passe en revue les différents articles du règlement.

Personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Jean-Noël PASTEUR :

J'adresse un vœu à notre Municipalité. Lors de la pause de panneaux publicitaires, une attention toute particulière doit être portée aux endroits stratégiques de la circulation afin que lesdits panneaux ne deviennent pas des dangers en réduisant la visibilité des automobilistes.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je prends acte du vœu de Monsieur le Conseiller PASTEUR. Ce que je peux dire en l'état actuel du dossier, c'est que lorsque nous avons pris langue avec la SGA pour la pause des différents panneaux en ville d'Yverdon-les-Bains, avec le nouveau concept City Plan, nous l'avons fait d'entente avec les différents services techniques, notamment la police et le Service des bâtiments.

C'est vrai qu'il peut y avoir, à un endroit ou l'autre, quelques difficultés ou quelques habitudes à changer aussi au niveau de la vision et de l'anticipation, notamment pour les automobilistes. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas eu de réclamations autres que celle que nous avons ce soir. Si jamais vous pensez à un endroit en particulier, vous voudrez bien nous

le citer et, cas échéant, nous regarderons si nous pouvons procéder de manière différente. Je vous remercie.

Monsieur Christian PAULI :

Je me permets une précision ou un complément à ce qui vient d'être dit. L'automne dernier, j'avais déposé une interpellation sur le même sujet. Depuis, j'ai eu l'occasion d'avoir une discussion très intéressante avec Monsieur le Commissaire, et trois ou quatre emplacements ont été identifiés pour la signalisation où les panneaux devraient être déplacés à terme lors de travaux complémentaires de la Société d'affichage.

Ce problème est pertinent et l'on peut espérer effectivement qu'à l'avenir, plus d'attention soit portée à ce genre d'affichage.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Le règlement communal sur les procédés de réclame est adopté selon le projet annexé au présent préavis, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat.

<p>7. PREAVIS N° 31/2000, CONCERNANT LA VENTE A L'ENTREPRISE BARDUSCH DE LA PARCELLE N° 5215 DE 5'505 M2 AUX PETITS-CHAMPS (MONSIEUR ARMAND RUDAZ, PRESIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIERES, RAPPORTEUR)</p>

Monsieur Armand RUDAZ donne lecture du rapport de sa Commission.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur Jacques ROHRBACH :

J'ai entendu le rapport concernant la parcelle BARDUSCH. Ce qui me frappe un peu, c'est d'entendre dire que les salaires vont être augmentés, mais nous n'avons pas vraiment de notion par rapport à cela. Je sais que ce n'est pas au Conseil communal de fixer les salaires des entreprises privées, mais pourrait-on avoir un petit peu plus de renseignements à ce sujet-là, car j'ai connu des gens qui avaient des salaires de misère là-bas.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La question a effectivement été posée en commission. Nous avons cherché à savoir ce qu'il en était exactement. Je ne peux pas vous donner des indications chiffrées précises parce qu'il s'agit d'une société privée.

En revanche, sur la base des tableaux qui nous ont été fournis, je peux dire que l'évolution des salaires au sein de l'entreprise, de 1995 à 2001, a subi une hausse pour les personnes de qualification niveau 1 de 75,03 % et, effectivement, le salaire horaire qui était bas en 1995, a été chaque année régulièrement augmenté ; il est aujourd'hui sensiblement plus élevé.

Monsieur Jacques ROHRBACH :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.

Plus personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

L'article 3 n'étant pas soumis à votation, **la discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à vendre à l'entreprise BARDUSCH SA, à Yverdon-les-Bains, la parcelle N° 5215 de 5'505 m2 au prix de Fr. 140,-- le m2 ;

Article 2 : Des droits de réméré et de préemption en faveur de la Commune seront inscrits au Registre foncier ;

Article 3 : L'autorisation prévue à l'article 142 de la loi sur les communes est réservée.

<p>8. PREAVIS N° 34/2000, CONCERNANT LA VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE N° 1503, SISE A LA RUE DES CONDEMINES, A L'ENTREPRISE VALSIDER S.A. (MONSIEUR ARMAND RUDAZ, PRESIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIERES, RAPPORTEUR)</p>
--

Monsieur Armand RUDAZ donne lecture du rapport de sa Commission.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

L'article 4 n'étant pas soumis à votation, **la discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à vendre à l'entreprise VALSIDER S.A., à Yverdon-les-Bains, une surface de 945 m² à prélever de la parcelle communale N° 1503, à la rue des Condémines. La surface exacte sera déterminée par un plan de géomètre.

Article 2 : Le prix de vente est fixé à Fr. 100,--/m².

Article 3 : Un droit de préemption et un droit de réméré seront inscrits en faveur de la Commune.

Article 4 : L'autorisation prévue à l'article 142 de la loi sur les communes est réservée.

<p>9. PREAVIS N° 33/2000, CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT SUPPLEMENTAIRE DE FR. 696'000,-- POUR LA REFECTION DU BATIMENT DE L'ANCIEN-TIRAGE, A LA RUE DE L'ANCIEN-STAND (MONSIEUR DANIEL DE RAEMY, RAPPORTEUR)</p>

Toutes les Conseillères et Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Daniel DE RAEMY ne donne lecture que des conclusions dudit rapport.

La Commission était composée de :

Madame Marcelle LOPANDIC remplaçant Jeanine DUFOUR et Messieurs Pascal BLUM, Jacques FIVAZ, Paul BASSIERES, Yves RICHARD, Jean-Noël PASTEUR, Armand RUDAZ remplaçant Pierre-André MICHOUUD, Jean-David CHAPUIS et Daniel DE RAEMY.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :**Madame Josette FLACTION :**

J'aurais des questions à poser en tant que représentante de la Commission des finances.

La Commission des finances, bien qu'ayant accepté ce préavis par 4 oui et 2 abstentions, se pose les questions suivantes :

1. L'OTTY aura-t-elle les moyens financiers d'assumer la location ou la Commune ira-t-elle à devoir augmenter sa subvention qui se monte déjà à Fr. 189'000,-- ?
2. Pourquoi ce bâtiment étant classé au recensement architectural en note 2, nos Autorités communales ne se sont-elles pas préoccupées de demander une subvention cantonale quant à la réfection dudit bâtiment qui nous coûtera quand même au bas mot un petit million de francs pour sa remise en état ?
3. Quelle sera la nouvelle clé de répartition de l'OTTY entre les communes ?

Nous tenons à préciser que nous ne voulons en aucun cas nous substituer à la Commission chargée d'étudier ce préavis, mais que nous considérons ici uniquement l'aspect financier de celui-ci et de ce qui pourrait en résulter.

La Commission des finances vous remercie d'avance pour les réponses que vous lui apporterez.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Concernant la première question posée par la Commission des finances, par l'intermédiaire de sa présidente, en l'occurrence, le loyer.

Il faut préciser, effectivement, qu'à l'heure actuelle, le loyer n'est pas trop onéreux pour l'Office du tourisme, puisqu'il loge dans les locaux de l'Hôtel de Ville et que ceux-ci sont mis gracieusement à disposition de l'OTTY.

Il est bien évident qu'au vu du déménagement de cet office, il apparaît nécessaire et indispensable qu'une partie des travaux engagés soient rémunérés à leur juste valeur. En l'occurrence, nous avons fixé le loyer à Fr. 34'000,-- annuellement. Il est bien clair qu'au niveau du budget même de l'OTTY, il s'avèrera nécessaire qu'une augmentation de la participation des partenaires de l'OTTY fasse son effet pour que le budget soit respecté. Ce ne sont pas des sommes conséquentes, mais tout de même, puisque le budget de l'OTTY est de

l'ordre de Fr. 450'000.-- à Fr. 500'000.--. C'est un budget des plus raisonnables. Il faut savoir que, dans d'autres localités de ce canton, qui se prévalent également d'être des localités touristiques, les budgets se révèlent être à hauteur de plusieurs millions. Ce n'est pas le cas à Yverdon-les-Bains. Nous faisons avec les moyens du bord, avec les partenaires qui sont les nôtres, mais il est bien évident qu'une légère augmentation sera obligatoire.

Il faut ajouter encore une chose : suite à la fusion LIM –ADNV, de nouvelles structures se sont mises en place. L'une des structures de l'ADNV, à l'heure actuelle, consiste à avoir trois situations bien distinctes, à savoir : les commissions économiques, et avec le secteur privé, une commission des pouvoirs publics, et une commission qui s'occupera du tourisme.

Le tourisme, au niveau de l'ADNV, met en évidence l'ensemble de la région du Nord vaudois, des offices qui y sont intégrés, sous l'ancienne appellation de « Nord vaudois promotion ». Maintenant, tout est régi par l'ADNV-tourisme, qui a un budget de l'ordre de Fr. 120'000.-- à disposition pour la promotion du tourisme de notre région. Il est bien clair que tous les offices du tourisme dans les régions resteront en place, puisqu'ils seront chargés bien évidemment de l'accueil et, également de la promotion spécifique à leur bourgade ou à leur ville et, qu'en l'occurrence, Yverdon-les-Bains gardera aussi certaines facultés de pouvoir faire de la promotion, notamment celle du thermalisme et autres sujets que nous avons à mettre en avant pour notre ville.

Mais à part cela, on voit bien qu'il y a une prise de conscience régionale pour le tourisme et je suis persuadé qu'à l'aube de l'ouverture de l'Expo nationale, nous serons à même de subvenir aux besoins de cette région en matière de tourisme, avec un lieu idéal.

Je vous rappelle aussi que les visiteurs prévus pour l'Expo.02 sont de l'ordre de 2'500'000 pour l'Arteplage d'Yverdon et que pratiquement le 98 % des visiteurs passeront devant le nouvel office du tourisme. Il s'avère en l'occurrence nécessaire d'avoir des infrastructures à la hauteur de cet événement et de la promotion que nous pourrions y faire.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je désire répondre à la question concernant le classement du bâtiment.

La loi cantonale vaudoise sur la protection de la nature des monuments et des sites distingue entre les bâtiments inventoriés et ceux qui sont classés.

Le bâtiment du Tirage est seulement inventorié. Il a la note 2. Les bâtiments inventoriés ne permettent pas de solliciter des indemnités ou des subsides de la part du Canton.

Pour obtenir ce subside, il faut que le bâtiment soit classé. Ce bâtiment ne présente pas des caractéristiques suffisantes pour l'être, raison pour laquelle il reste à l'inventaire avec la note 2 et ne nous permet pas de demander des subsides cantonaux.

Madame Josette FLACTION :

J'aurais une question complémentaire : est-ce que le fait d'avoir rasé ce bâtiment et construire autre chose à la place n'aurait pas été meilleur marché ? Avec un million de francs, je crois que l'on a déjà une belle villa.

Monsieur Daniel DE RAEMY :

Quant à cette question de classement, je suis personnellement un peu étonné d'entendre les propos de Monsieur TREYVAUD. En effet, un bâtiment peut être classé dès le moment où il a la note 3, donc encore une note moins bonne. Par conséquent, ce bâtiment est d'excellente qualité et la responsable du Service des monuments historiques, lors des discussions que nous avons eues, a voulu savoir pourquoi nous ne demandions pas le classement de ce bâtiment. De cette façon, nous aurions des chances d'avoir une subvention. Nous avons déjà écrit cela dans le rapport. Je m'étonne que l'on ne fasse pas ces démarches, peu coûteuses, pour avoir une subvention. On nous a dit en commission : *mais vous vous rendez compte, avec les monuments historiques, il va y avoir des tas de discussions*. Mais ces discussions ont déjà lieu, dès lors que le bâtiment est inventorié en note 2. Le classement est donc vraiment une mesure qui ne demanderait aucune tracasserie supplémentaire à nos autorités et nous donnerait les chances d'avoir une subvention. Nous l'avons fait pour le Château.

Quant à la question de Madame la Conseillère FLACTION, évidemment, je trouve ce propos un petit peu dommage. C'est tout de même un bâtiment précieux de notre patrimoine et il est bien de le restaurer. Merci.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Je me lance aussi. Effectivement, nous aurions pu demander le classement de ce bâtiment en note 2, comme en note 3 ou en note 1, mais je n'ai pas à expliquer à un historien ce que cela implique comme contraintes. Si l'Etat donne des subventions qui peuvent se monter à 25 % des travaux, les contraintes sont beaucoup plus fortes que si on ne demande pas de subventions et que l'on ne demande pas un classement.

Le classement est une opération lourde, quoi qu'on en dise. Le bâtiment classé est porté dans un inventaire spécifique et, à ce moment-là, nous avons des conditions de construction et de réhabilitation du bâtiment qui sont beaucoup plus strictes que dans le cas qui nous occupe aujourd'hui.

Monsieur Jacques ROHRBACH :

J'estime tout de même que ce bâtiment qui n'est pas un haut lieu de la vie yverdonnoise, mais qui fait partie vraiment des vieux murs d'Yverdon, aurait peut-être mérité tout de même un classement.

Monsieur Daniel DE RAEMY :

Excusez-moi d'intervenir à nouveau. Je ne suis pas d'accord avec la réponse de Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL. Il y aura effectivement une procédure supplémentaire, peut-être que l'on vous demandera un rapport historique un peu plus complet ; ce ne sera peut-être pas à moi que l'on demandera un avis, mais c'est possible. Mais enfin, la responsable du Service des monuments historiques a consulté le pré-projet, a regardé, donné son avis et a dit que tout était en ordre et que l'on pouvait faire les travaux tels que le pré-projet les présentait, mis à part quelques petits détails dont nous avons discuté. Sur certains points, il y a possibilité de subvention. A mon avis, il n'y aura pas plus de contraintes à partir du classement que du moment que le bâtiment est à l'inventaire. Merci.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Les expériences de Monsieur DE RAEMY sont incontestables. Les nôtres en matière de monuments historiques le sont tout autant, puisque nous avons quelques édifices historiques dans cette ville. Chaque fois que nous avons affaire avec le Service des monuments historiques, dont nous avons respecté d'ailleurs les directives, nous avons eu des plus-values très importantes.

Je veux bien que l'on nous dise ce soir que nous aurions dû faire ceci ou cela. Je m'engage à prendre langue dès demain avec les responsables des monuments historiques pour voir, par rapport au bâtiment que nous allons modifier, et avec les matériaux que nous allons utiliser pour le faire, si ces derniers ne vont pas tousser quelque peu lorsqu'ils vont voir ce bâtiment que nous préservons dans l'état actuel au niveau de l'architecture, mais que nous allons sérieusement modifier et moderniser à l'intérieur pour qu'il soit apte à assumer la fonction qui sera la sienne en tant qu'office du tourisme.

Nous allons le faire, du moment que vous affirmez certaines choses ce soir, nous sommes bien sûr obligés, envers ce Conseil, de donner des réponses claires et définitives au prochain Conseil.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Concernant l'aspect financier, Monsieur le Syndic nous a dit que l'OTTY allait déménager, c'est clair et cela va libérer des locaux. Est-ce que ces locaux seront rentabilisés alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant et peut-on en tenir compte dans cette différence de coûts ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Nous avons déjà pris des mesures pour restructurer l'ensemble des services dans le bâtiment. Une étude est en cours à l'heure actuelle pour savoir comment nous allons placer les services. Vous savez que différents services occupent l'Hôtel de Ville et certains d'entre eux ont besoin de locaux et nous allons certainement les diviser différemment. A l'heure actuelle, le Service

des bâtiments est sur 2 étages : rez-de-chaussée et deuxième. Ce n'est pas forcément une excellente opération et nous allons voir si nous pouvons changer cela.

Nous avons aussi d'autres projets pour mieux accueillir le public, les citoyens et citoyennes de cette ville au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Ces locaux seront utilisés à bon escient, soyez en sûrs !

Madame Damaris BRASEY :

Au vu des discussions fournies et des explications sur ce point dont on vient de discuter, je demande que la Municipalité puisse repousser le vote sur ce préavis à la fois prochaine ou jusqu'à ce que nous ayons plus d'explications, ou je demande au Conseil de le repousser pour que l'on puisse vraiment se baser et voter sur des données sûres et pas des « je crois » - « je pense que ». Il faut absolument que les choses soient claires.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je crois que Madame la Conseillère n'a pas tout saisi dans les réponses que nous avons données. Nous n'allons pas changer de projet. Ce que nous allons faire, c'est proposer au Service des monuments historiques le projet tel qu'il a été identifié et tel qu'il est proposé ce soir. C'est ce projet qui sera mis en discussion au niveau des monuments historiques et c'est celui-ci que vous votez ce soir en toute connaissance de cause.

Monsieur Gérard JUNOD :

Ce que nous avons ce soir à discuter, c'est une autorisation de dépenser et pas une obligation. Si la Municipalité vient à toucher un subside, tant mieux pour nous, mais je crois que nous pouvons lui faire confiance.

Madame Josette FLACTION :

Je ne voudrais pas trop insister, mais j'aimerais quand même que Monsieur TREYVAUD me réponde, pas pour ce monument précis mais pour l'avenir, pour savoir si on a le droit de raser un bâtiment classé en zone 2 ou 3 ou pas ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je me propose de vous répondre de façon très précise lors d'une prochaine séance, parce que la loi distingue les bâtiments inventoriés et les bâtiments classés, avec encore des sous-catégories à l'intérieur des catégories. Pour vous donner une réponse circonstanciée, il faut se donner la peine d'ouvrir la loi, de voir ce qu'elle contient puis de vous donner une réponse qui corresponde à la réalité.

Ce que j'aimerais encore ajouter à l'intention de ce Conseil, c'est qu'il ne faut pas se faire trop d'illusions. A supposer même que le Canton se décide à considérer que ce bâtiment mérite une subvention, l'Etat n'a pas beaucoup d'argent pour subventionner ce genre de transformations. De toute façon, je crois savoir qu'il y a un moratoire. Cela ne signifie pas que l'argent ne viendra pas mais, dans tous les cas, même si Monsieur DE RAEMY n'est pas d'accord, l'Etat n'a pas beaucoup d'argent pour subventionner de telles transformations.

Je crois que Monsieur le Syndic vous a donné la réponse qui convenait et que Monsieur JUNOD a noué la gerbe. La Municipalité mettra tout en œuvre pour obtenir de l'Etat cantonal des subventions qui pourraient, cas échéant, tomber.

Ce qui n'empêche pas que je donnerai une réponse plus circonstanciée à Madame FLACTION concernant les différentes interventions de l'Etat selon que le bâtiment est classé ou inventorié.

Monsieur Daniel DE RAEMY :

Simplement pour vous rappeler que la Commission était unanime dans le fait de vouloir accepter ce préavis et que nous rejoignons tout à fait les propos de Monsieur JUNOD.

Monsieur Jean-Daniel CARRARD :

Il y a encore quelque chose à vérifier dans une procédure de classement, c'est la durée que cela risque de prendre. Etant donné que ces travaux sont peut-être urgents en vue de l'Expo, on risque d'être coincé en engageant une procédure de classement de ce bâtiment. C'est donc peut-être par là qu'il faut commencer si on veut faire démarrer ces travaux rapidement.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je crois que nous sommes dans une situation assez exceptionnelle avec ce bâtiment dans un endroit stratégique, qui le deviendra encore plus d'ici très peu de temps. Je souhaiterais peut-être que du côté de l'Etat on mette ce dossier à la bonne place et on fera en sorte que cela soit le cas.

Plus personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Gérard JUNOD :

Ainsi, l'Office du tourisme aura un beau bâtiment idéalement placé et c'est tant mieux.

Yverdon-les-Bains s'ouvre toujours plus au tourisme, c'est aussi très bien.

J'aimerais toutefois demander à la Municipalité qu'elle use de son influence afin que les heures d'ouverture de l'Office du tourisme soient mieux en rapport avec les ambitions de ce Conseil.

En effet, en recherchant par Internet, je constate que nos horaires d'ouverture ne correspondent pas vraiment à nos ambitions. Une petite ville comme Bad-Ragaz par exemple ouvre son office tous les jours de la semaine, y compris le dimanche. C'est normal, car il n'est pas toujours possible à des touristes d'arriver le samedi matin au plus tard dans les stations.

J'ai souvent constaté que les stations à vocation touristique ont une qualité d'accueil remarquable, que cela soit parmi la population ou dans les offices spécialisés.

Notre image de marque en dépend !

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je vais mettre ma casquette de vice-président de l'Office du tourisme ce soir pour vous dire que je prends acte de votre demande. Vous faites allusion à une autre station thermale telle que Bad-Ragaz. Si nous pouvions avoir au moins peut-être le tiers du budget de l'office du tourisme de Bad-Ragaz, nous pourrions ouvrir beaucoup plus longtemps que nous ne le faisons maintenant.

Il n'en demeure pas moins qu'il y a peut-être des moments stratégiques également auxquels il faut pouvoir songer laisser cet office ouvert et j'en ferai part à la direction de cet office à la prochaine séance du Comité. Si jamais j'oublie, d'autres me le rappelleront, n'est-ce pas, Monsieur SCHÜLÉ ?

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement supplémentaire de Fr. 696'000.-- est accordé à la Municipalité pour procéder à la réfection, à l'ameublement du bâtiment de l'Ancien-Tirage, à la rue de l'Ancien-Stand, pour y installer les activités de l'Office du Tourisme et du Thermalisme.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 30 ans et imputée au compte N° 914.1330 pour lequel le Conseil communal a déjà accordé une première tranche de Fr. 300'000.-- le 3 juin 1999.

Article 3 : La dépense comporte un prêt accordé par la Commune d'Yverdon-les-Bains à l'Office du Tourisme et du Thermalisme pour financer l'achat du mobilier et des équipements promotionnels, de Fr. 75'000.--, remboursable en 10 ans et portant intérêts au taux de 5 %.

<p>10. PREAVIS N° 35/2000, CONCERNANT 5 DEMANDES D'AGREGATION A LA BOURGEOISIE D'YVERDON-LES-BAINS PRESENTEES PAR MESDEMOISELLES LAURA DI LORENZO, EVE MONIQUE MEZGER ET MESSIEURS CHRISTIAN AUQUE, ETIENNE BLANCHON, IVO BREZONJIC (MADAME MARCELINE MILLIOUD, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPOTRICE)</p>

Madame Marceline MILLIOUD donne lecture de son rapport de synthèse.

Monsieur le Président donne lecture des 5 articles puis demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet. Ce n'est pas le cas. Les huissiers distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissiers récoltent les bulletins.

(Pause de 15 minutes pour le dépouillement des bulletins).

Résultats :

Art. 1 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	76
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Laura DI LORENZO avec **75 OUI** et **1 NON**.

Art. 2 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	76
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Eve Monique MEZGER avec **76 OUI** et **0 NON**.

Art. 3 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	76
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Christian AUQUE avec **75 OUI** et **1 NON**.

Art. 4 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	2
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	75
	Majorité absolue	:	38

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Etienne BLANCHON, ainsi qu'à son épouse, Madame Sylvie Blanchon et leurs 3 enfants, Florestan, Théophile et Aloïs, avec **73 OUI** et **2 NON**.

Art. 5 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	76
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Ivo BREZONJIC, ainsi qu'à son épouse, Madame Simica BREZONJIC, et leur fils Stefan BREZONJIC avec **62 OUI** et **14 NON**.

Monsieur le Président :

Je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre cité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des naturalisations, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Laura DI LORENZO, née le 8 septembre 1982 à Yverdon-les-Bains, célibataire, d'origine italienne ;

Article 2 : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Eve Monique MEZGER, née le 30 mars 1961 à Rotterdam (Pays-Bas), célibataire, d'origine néerlandaise ;

Article 3 : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Christian AUQUE, né le 28 mai 1988 à Lausanne, célibataire, d'origine française ;

Article 4 : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Etienne BLANCHON, né le 21 septembre 1956 à Montfort-L'Amaury (France), et à son épouse, Madame Sylvie BLANCHON, née CAUSSE le 21 mars 1960 à Baume-les-Dames (France), ainsi qu'à leurs enfants Florestan, né le 4 janvier 1992 à Pidoux, Théophile, né le 8 juin 1994 à Yverdon-les-Bains, et Aloïs, né le 15 novembre 1995 à Yverdon-les-Bains, tous les cinq d'origine française ;

Article 5 : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Ivo BREZONJIC, né le 29 mai 1951 à Novo Selo (Yougoslavie), et à son épouse Madame Simica BREZONJIC, née BARISIC le 16 mars 1953 à Garnja Dubica (Yougoslavie), ainsi qu'à leur fils, Monsieur Stefan BREZONJIC, né le 19 septembre 1982 à Yverdon-les-Bains, tous trois d'origine ex-yougoslave.

11. PREAVIS N° 1/2001, CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE CONTRACTER DES EMPRUNTS JUSQU'A CONCURRENCE D'UN MONTANT TOTAL DE 45 MIOS DE FRANCS DURANT L'ANNEE 2001 (MADAME JOSETTE FLACTION, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPOTRICE)

Toutes les Conseillères et Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Josette FLACTION ne donne lecture que des conclusions dudit rapport.

La discussion est ouverte sur l'article unique : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Une autorisation annuelle est accordée à la Municipalité pour contracter des emprunts, aux meilleures conditions du marché, jusqu'à concurrence d'un montant total de Fr. 45 mios en 2001 ; l'autorisation prévue à l'article 143 de la loi sur les communes est réservée.

<p>12. MOTION DE MADAME FABIENE GOGNIAT LOOS CONCERNANT L'INTRODUCTION D'UN PASSEPORT-FAMILLE (MADAME SILVIA GIORGIATTI SUTTERLET, RAPPOTRICE)</p>

Toutes les Conseillères et Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET ne donne lecture que des conclusions dudit rapport.

La Commission était composée de :

Mesdames Damaris BRASEY, Anne GIROUD, Fabienne GOGNIAT LOOS, Marie-Louise HEFTI, Véronique PITTET et Messieurs Christian ALLEYN, Pascal BLUM, Jean-Daniel CHAPERON, Jean-Claude PERRIN remplaçant Christian ALLEYN à la séance du 4 décembre 2000 et Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET.

La discussion est ouverte sur les conclusions du rapport, soit la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport : personne ne demande la parole et il est passé au vote.

Vote sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport : la prise en considération de cette motion est acceptée à une évidente majorité.

<p>13. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION POUR 2001</p>
--

Monsieur le Président :

Cette Commission, je le rappelle, est composée de 9 membres et de 6 suppléants (2 pour le groupe socialiste et 1 pour les autres groupes de ce Conseil).

J'attends vos propositions.

Madame Monique MÜLLER :

Le groupe Solidarité et Ecologie vous propose la candidature des personnes suivantes :

Membre : Madame Jeanine DUFOUR

Suppléante : Madame Marcelle LOPANDIC

Monsieur Daniel HOFMANN :

Le groupe radical vous propose la candidature des personnes suivantes :

Membres : Monsieur Xavier MARTI
Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ

Suppléant : Monsieur Daniel HOFMANN

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF vous propose la candidature des personnes suivantes :

Membre : Madame Damaris BRASEY

Suppléant : Monsieur Jean-David CHAPUIS

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Le groupe libéral vous propose la candidature des personnes suivantes

Membre : Monsieur Gérard JUNOD

Suppléante : Madame Simone DESPLAND

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

Le groupe socialiste vous propose les candidatures suivantes :

Membres : Madame Anne-Marie ZORZETTO et Messieurs Paul BASSIERES, Jacques FIVAZ et Jean-Claude PERRIN

Suppléants : Messieurs Jean-Marc COUSIN et Kurt MENDE

Monsieur le Président :

Si l'on récapitule, nous sommes en présence des candidatures de :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Anne-Marie ZORZETTO, Paul BASSIERES, Jean-Claude PERRIN, Jacques FIVAZ, Jean-Hugues SCHÜLÉ, Xavier MARTI, Gérard JUNOD, Damaris BRASEY, Jeanine DUFOUR comme membres et Mesdames et Messieurs Jean-Marc COUSIN, Kurt MENDE, Daniel HOFMANN, Simone DESPLAND, Jean-David CHAPUIS, Marcelle LOPANDIC comme suppléants.

Comme nous avons 9 membres et 6 suppléants, je vous propose d'approuver ces élections à main levée.

Vote à main levée : tous les candidats sont élus à une évidente majorité.

Monsieur le Président :

Vous venez d'élire la Commission de gestion pour 2001. Je félicite les candidats pour leur nomination.

14. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES FINANCES
--

Monsieur le Président :

J'attends une proposition.

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Le groupe libéral propose, comme membre à la Commission des finances, la candidature de Madame Marie-Louise HEFTI.

Monsieur le Président :

Comme il n'y a qu'une candidature, je propose un vote à main levée.

Vote à main levée : Madame Marie-Louise HEFTI est élue à une évidente majorité.

Monsieur le Président :

Madame la Conseillère, vous venez d'être élue membre de la Commission des finances, je vous en félicite.

15. ELECTION DE DEUX MEMBRES SUPPLEANTS A LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur le Président :

J'attends vos propositions.

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

Le groupe socialiste vous propose, comme membre suppléant à la Commission des finances, la candidature de Monsieur Pascal BLUM.

Monsieur Pierre-André MICHOD :

Le groupe libéral vous propose, comme membre suppléante à la Commission des finances, la candidature de Madame Adine PERRET.

Monsieur le Président :

Nous sommes en présence de deux candidatures pour deux places. Je propose un vote à main levée.

Vote à main levée : Madame Adine PERRET et Monsieur Pascal BLUM sont élus à une évidente majorité.

Monsieur le Président :

Vous venez d'élire Madame la Conseillère Adine PERRET et Monsieur le Conseiller Pascal BLUM comme membres suppléants à la Commission des finances, je les en félicite.

16. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'INFORMATIQUE
--

Monsieur le Président :

J'attends une proposition.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Le groupe socialiste propose comme membre à la Commission de recours en matière d'informatique, la candidature de Monsieur Yves VUAGNIAUX.

Monsieur le Président :

Comme il n'y a qu'une candidature, je propose un vote à main levée.

Vote à main levée : Monsieur Yves VUAGNIAUX est élu à une évidente majorité.

Monsieur le Président :

Vous venez d'élire Monsieur Yves VUAGNIAUX comme membre à la Commission de recours en matière d'informatique, je l'en félicite.

17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS
--

Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Meilleurs liens entre le législatif et le Parlement des jeunes)

Ma demande a pour but d'améliorer les liens entre notre législatif et le Parlement des jeunes. Le meilleur moyen étant la rencontre et les échanges entre les membres de notre Conseil et les jeunes, il me semble important que, de temps à autre, nous assistions en tant que spectateurs aux séances du Parlement des jeunes.

Dès lors, Monsieur le Président, ne vous serait-il pas possible de communiquer à ce Conseil en début de chaque séance, par exemple, la date de la séance du Parlement des jeunes la plus proche?

Je puis d'ores et déjà rappeler que ledit parlement siègera le 13 février prochain à 19 h 00, à la salle des débats.

J'invite chaque Conseiller à assister une fois ou l'autre à une séance du Parlement des jeunes.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre future réponse.

Monsieur le Président :

Je prends acte de votre question. Il en sera discuté au prochain bureau et une réponse vous sera donnée lors de notre prochain Conseil.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je vous remercie.



Interpellation de Madame Fabienne GOGNIAT LOOS (Restructuration de la poste)

Vous avez certainement encore tous en tête l'annonce du projet de restructuration de la Poste, qui prévoit la suppression ou tout au moins la profonde réorganisation d'un nombre important d'offices postaux.

Notre géant jaune ayant choisi de copier l'autre géant, orange celui-là, il classifie ses bureaux de poste selon le nombre de P. Ainsi, il est prévu que la poste de la gare passe de la classification 2P à une classification en 3P, ce qui évidemment nous réjouit ; mais, en corollaire, les postes de la Villette et des Moulins, classées 1P, sont, elles, sérieusement menacées de disparition pure et simple, en tous les cas sous leur forme actuelle.

En conséquence, j'aimerais demander à la Municipalité ce qu'elle a entrepris ou ce qu'elle entend entreprendre pour défendre ces deux petits bureaux de poste, étant entendu qu'ils rendent de grands services à une certaine catégorie de la population qu'on a trop souvent tendance à oublier : les retraités, les jeunes mères de famille et toutes les personnes à mobilité réduite.

Cette interpellation est appuyée par les signatures de 9 Conseillers et Conseillères.

Je vous remercie de votre réponse.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je crois que la question de Madame la Conseillère GOGNIAT LOOS vient au bon moment. Tout le monde a les derniers événements en mémoire. Nous avons reçu également tout ce qui concernait la réaction du Canton et du gouvernement vaudois sur cette opération de désertification du Canton et surtout de la Suisse romande.

Nous sommes touchés, à Yverdon-les-Bains, et la Municipalité a réagi de suite à cette opération de la Poste. Nous avons fait remarquer, parce qu'il faut quand même bien argumenter dans ce cas-là, en disant pourquoi cela va manquer. Vous avez fait allusion à certaines catégories de la population qui ont effectivement besoin de cette proximité.

Ce qu'il faut savoir c'est que la Poste a fait son choix, choix certainement dicté par des situations économiques et des valeurs de rendement. Nous avons mis en évidence, concernant la poste des Moulins, que ce même Conseil a voté, l'année passée, un plan de quartier qui permettrait, du côté de Pré du Canal Ouest la construction de bâtiments pouvant accueillir à peu près 700 à 1'000 personnes supplémentaires dans le quartier.

Juste derrière, du côté de l'avenue Kiener, il y a une zone d'activité qui est à l'heure actuelle en réserve stratégique et qui pourrait venir nous donner des possibilités supplémentaires de croissance économique dans ce périmètre-là.

Ceci pour que la Poste prenne conscience que les chiffres actuels ne peuvent qu'augmenter en matière de rentabilité et qu'une fois qu'elle aura abandonné ce périmètre, ce sera trop tard pour réagir et pour y revenir au vu de la situation privilégiée qu'elle a à l'heure actuelle.

Du côté de la Villette maintenant, nous avons également fait le tour des possibilités de construction, qui sont loin d'être négligeables, puisque vous savez qu'il y avait l'emprise de l'ancien tracé de la N1 à l'époque, qui passait sous la colline de Floreyres, et qui va être une zone qui est maintenant une zone de construction. Nous devons bien sûr procéder par plan de quartier ou plan partiel d'affectation dans ce périmètre-là. Il n'en demeure pas moins que d'ici quelque temps, ces zones seront occupées, puisque nous n'avons pas beaucoup de réserve à Yverdon-les-Bains pour des zones constructibles, c'est le moins que l'on puisse dire.

Ces deux périmètres, aussi bien du côté des Moulins que de celui de la Villette, ont été identifiés comme étant des quartiers en expansion. La Poste ferait dès lors, à notre avis, une erreur fondamentale et stratégique de déplacer ou d'annuler purement et simplement ces deux postes de la ville d'Yverdon-les-Bains.

Voilà quelle a été la position de la Municipalité et nous en avons déjà fait part au géant jaune.

Madame Fabienne GOGNIAT LOOS :

Je vous remercie de votre réponse et je vais transformer mon interpellation en résolution en proposant à ce Conseil de soutenir la Municipalité dans ses démarches et de tout faire pour que ces deux bureaux de poste restent en l'état.

Je propose la résolution suivante :

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains demande à la Municipalité d'intervenir auprès de la direction générale de la Poste et de mettre tout en œuvre pour assurer le maintien des bureaux de poste des Moulins et de la Vilette à Yverdon-les-Bains.

Je vous remercie de faire bon accueil à cette résolution.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette résolution : personne ne demande la parole et cette résolution est acceptée à une évidente majorité.

•••••

Question de Madame Gloria CAPT (Vandalisme et tapage nocturne au centre-ville)

Je souhaiterais poser une question à Monsieur le Municipal de la police relative aux problèmes que je constate au centre-ville.

Ceux-ci sont d'une double nature. Ils concernent premièrement le vandalisme et deuxièmement le tapage nocturne.

S'agissant des actes de vandalisme, je constate que ceux-ci se sont multipliés au centre-ville. Les tags fleurissent sur quasiment tous les bâtiments et les vitrines de la rue du Milieu, la rue du Lac et la place Pestalozzi ont fréquemment volé en éclats ces derniers mois. Les décorations de la rue du Milieu subissent des déprédations régulières tous les week-ends.

Deuxièmement, depuis deux ans, les habitants du centre-ville se plaignent de plus en plus souvent du tapage nocturne le vendredi et le samedi soir, celui-ci ayant pris de grandes proportions. Ce tapage nocturne semble être dû notamment à l'heure de fermeture d'un établissement public du centre-ville.

A une époque, la Direction de police avait pris des mesures et envoyait un agent pour aider les gérants à fermer leur établissement et à éviter un tapage excessif. A ma connaissance, cette aide ou ce contrôle n'existe plus depuis longtemps.

Je suis convaincue que vous connaissez les problèmes dont je fais état et je souhaiterais que vous renseigniez notre Conseil sur les mesures que vous envisagez de prendre pour remédier d'une part aux actes de vandalisme et d'autre part au tapage nocturne.

Monsieur le Municipal Samuel GURTNER :

Je prends note avec un certain scepticisme de votre question. Il est vrai que nous connaissons ce genre de problèmes et tout le monde les connaît, c'est évident.

Ce ne sont pas des problèmes propres à la ville d'Yverdon ; on les constate dans de nombreuses autres villes, et nous mettons tout en œuvre, avec les moyens qui sont les nôtres, pour y remédier.

Il est vrai que nos moyens sont limités et qu'en conséquence, nous faisons le maximum avec les moyens que nous avons à disposition.

Je vous donnerai une réponse plus détaillée lors d'un prochain Conseil sur les mesures que nous prenons à ce sujet.

Madame Gloria CAPT :

Je remercie Monsieur le Municipal. Vous pouvez peut-être essayer de prendre exemple sur la ville de Lausanne qui elle semble effectivement réfléchir à cette question et qui est en train de préparer un plan d'attaque ou en tout cas un plan de défense.

Monsieur Jacques ROHRBACH :

Je trouve que la police fait parfois du bon travail, mais elle insiste surtout la journée sur les 20 centimes que l'on doit mettre pour les 20 minutes de placement, et que l'après-midi et le soir venu, par exemple à la rue de la Plaine, c'est plutôt cow-boy, je dirais. Lorsqu'il y a de la bagarre, ce sont les citoyens souvent qui vont départager les protagonistes parce que l'on n'arrive plus à dormir, mais la police n'est jamais là.



Question de Monsieur Pascal BLUM (Stand de tir)

Ma question concerne le stand. On a pu lire cette semaine dans le Journal du Nord vaudois que la Commission du stand avait décidé, ce sont les termes de l'article, de réduire de moitié le nombre de journées de tir en 2001 par rapport à 2000.

Vous vous souvenez qu'en décembre dernier, notre Conseil a pris en considération et renvoyé à notre Municipalité une motion de Monsieur le Conseiller FIVAZ, intitulée :

Stand de tir : assainir, fermer ou se regrouper.

A cette occasion, Monsieur le Syndic nous avait déjà informés de la décision du Service de la sécurité civile et militaire d'imposer une réduction de moitié du nombre de journées, en fait de demi-journées de tir.

S'il s'agit-là d'un premier pas significatif dans la bonne direction dont on peut supposer que les riverains seront satisfaits, je reste plus perplexe sur la suite de l'assainissement envisagé qui devrait consister, toujours selon les termes de l'article du journal, en la construction de tunnels de tir.

D'où ma question : le plan d'assainissement envisagé par la Commission du stand constitue-t-il la réponse de la Municipalité à la motion de décembre ou peut-on s'attendre à des propositions de solutions plus innovantes que le laissait présager le titre de ladite motion ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Concernant le stand de tir, la mesure qui nous est imposée cette année par le Canton va certainement arranger beaucoup de choses, mais pas d'une manière définitive comme l'a relevé le Commissaire de police dans l'article du Journal du Nord vaudois.

Nous avons donc le temps nécessaire, mais il faudra quand même être rapides dans ce domaine-là, pour répondre d'une part à la motion, et qui dit répondre à la motion, dit prendre les mesures nécessaires et ad hoc au niveau du stand de tir, puisque les solutions envisagées ne sont pas multiples. Il y a certainement des solutions favorables pour la suite des opérations au stand, mais il faudra voir si le rapport qualité – prix est vraiment adéquat pour maintenir un stand à Yverdon-les-Bains.

En tous les cas, pour cette saison, nous nous en tiendrons aux directives imposées et nous prendrons certainement des dispositions, puisque nous avons jusqu'au 31 décembre 2001 pour assainir définitivement le stand, d'une manière ou d'une autre.

Monsieur Pascal BLUM :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse. Je crois que le sens de la motion ou en tout cas de son titre c'était aussi d'examiner la possibilité de collaboration avec d'autres communes, d'autres stands et de regroupement. J'encourage donc la Municipalité à examiner aussi cette voie.

Interpellation de Madame H  l  ne GRAND (Proc  dure appliqu  e    Yverdon-les-Bains pour l'  tablissement d'un passeport)

Depuis le premier janvier 1999, la personne de nationalit   suisse qui d  sire obtenir un passeport dans le canton de Vaud doit en faire la demande au Contr  le des habitants de sa commune de domicile qui adressera, apr  s v  rifications, ladite demande au bureau cantonal. La d  livrance des passeports est r  gie par une loi f  d  rale, l'ordonnance relative aux passeports. Ils sont d  livr  s, prolong  s ou retir  s par les offices cantonaux de passeports. En r  gle g  n  rale, il n'y aura qu'un seul office de passeport pas canton, des d  rogations ne sont admises qu'avec l'assentiment de la Division f  d  rale de police.

A la fin de l'ann  e 1998, le Canton de Vaud a d  cid   de retirer cette t  che des mains des pr  fectures et de confier l'  tablissement des passeports au bureau cantonal des passeports, la demande pouvant se faire au contr  le des habitants du domicile du requ  rant, ce bureau transmettant la demande au bureau cantonal. Le bureau cantonal, si l'on s'y rend directement, demande de produire le livret de famille ou un acte d'origine ainsi qu'une photo au format passeport et une pi  ce d'identit  .

Toutes les communes    qui j'ai pos   la question demandent les m  mes papiers, ni plus, ni moins.

Le contr  le des habitants de notre ville exige par contre le livret de famille et l'acte d'origine lorsqu'il s'agit d'une personne de plus de 18 ans. Lorsqu'on sait qu'il faut un temps certain pour obtenir un acte d'origine puis pour obtenir le passeport tant convoit  , il se peut fort bien que la date de d  part soit d  pass  e lorsque tout est en ordre.

C'est pour cette raison que je demande, par voie d'interpellation    la Municipalit  , de faire appliquer les r  gles minimales demand  es par la loi, surtout que le registre informatis   contient tous les renseignements n  cessaires et d'  viter si possible le harc  lement administratif.

Monsieur le Municipal Samuel GURTNER :

Je prends note avec int  r  t de l'interpellation de Madame H  l  ne GRAND, qui conna  t parfaitement la proc  dure et je vais faire en sorte qu'elle soit appliqu  e aussi    Yverdon.

• • • • •

Question de Monsieur Kurt MENDE (Restructuration des Ateliers CFF)

Simple question à Monsieur le Syndic selon l'article 59.

Lors de l'annonce des restructurations aux Ateliers CFF d'Yverdon, vous avez noué, fort justement, des contacts avec la Direction générale. Suite à une promesse de cette dernière de mettre en chantier un centre de formation, pouvez-vous nous indiquer l'état de l'avancement de ce projet ?

Je remercie d'avance Monsieur le Syndic de sa réponse.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je crois que ce soir nous pouvons faire un point partiel de la situation, bien entendu, puisque c'est un sujet sur lequel nous planchons dès que nous avons su que les CFF voulaient ouvrir des centres de formation, pas seulement les CFF, mais aussi Swisscom et la Poste, puisque beaucoup de régions de ce pays sont touchées par des restructurations dans ces trois ex grandes régies.

Nous avons eu donc un contact à la fin de l'année passée avec Monsieur le président directeur général, Benedict WEIBEL, qui nous a dit que les possibilités de centre de formation pourraient être envisagées du côté d'Yverdon-les-Bains. De suite, nous avons manifesté, au nom de la Municipalité, notre envie et notre volonté ferme d'être candidats à un centre de formation.

Nous avons dès lors mis sur pied un groupe de travail, avec des membres de la Municipalité, groupe de travail que je préside et auquel se sont rattachés Messieurs les Municipaux VON SIEBENTHAL et MILLASSON. Nous sommes entourés de Monsieur le Directeur – je dirais maintenant du CPNV, puisqu'il y a une fusion entre le CEPNV d'Yverdon - Monsieur INDERMÜHL et l'Ecole technique de Ste-Croix, avec Monsieur BACHMANN, Monsieur KUNZE, de l'Ecole d'ingénieurs, Monsieur BUCHILLIER de l'ADNV, Monsieur ROCHAT, chef de service de la formation professionnelle du Canton de Vaud et Monsieur TREULER, de la direction générale des CFF, nommé chef de projet pour ce qui est du contact avec le projet d'Yverdon-les-Bains. Monsieur TREULER a été nommé à fin décembre. Nous avons eu un entretien avec lui la deuxième semaine de janvier. Nous avons mis sur pied avec lui un programme pour établir, d'ici le mois de juillet, c'est donc un délai très court qui nous est imparti, un projet de centre de formation à Yverdon-les-Bains. Le canevas de base doit être fait pour revendiquer ce centre de formation dans notre ville.

Nous sommes, serais-je tenté de dire, dans une bonne situation. Pourquoi ? Parce que les CFF veulent travailler sous forme de mixité. Ils ont certains besoins en matière de formation, dans différents domaines, formations pas forcément encore connues dans le grand public. Ce sont surtout les formations de manutention, qui ne demandent pas de nombreuses années d'apprentissage, mais des cours intensifs sur un laps de temps assez court. A partir du moment où nous aurions des personnes susceptibles d'encadrer, ce qui existe déjà, aussi bien au niveau

du Centre professionnel d'Yverdon que de l'Ecole technique de Ste-Croix, nous avons le personnel à disposition pour encadrer ces personnes-là et nous pourrions envisager cette collaboration. Je crois que ceci est très favorable.

Du moment que nous aurons une nouvelle possibilité de travailler dans ce concept et que le projet sera bien ficelé, nous pourrions envisager, cas échéant, une participation de la Confédération. Monsieur le Conseiller fédéral et Président de la Confédération, Moritz LEUENBERGER, l'a annoncé l'année passée : les régions touchées par ces restructurations pouvaient compter sur une aide globale de l'ordre de Fr. 80 millions. Dès lors, si nous sommes les premiers à fournir des éléments concrets, nous serons peut-être aussi les premiers à pouvoir bénéficier de cette manne fédérale.

C'est en tout cas la volonté manifeste de tout le groupe de travail, et aussi, il faut quand même le dire, la volonté évidente des CFF d'avancer le plus vite possible pour déterminer le projet que nous aurons ficelé au mois de juillet.

Voilà ce que je peux vous dire pour le moment. Il est vrai que c'est un sujet qui nous préoccupe, mais nous sommes toujours aussi vigilants. Les relations, il faut aussi le préciser ce soir, avec la direction des Ateliers CFF et son nouveau directeur, Monsieur NEUENSCHWANDER, sont excellentes. Nous souhaitons pouvoir continuer dans la même ambiance pour l'avenir.



Question de Monsieur Vassilis VENIZELOS (Etat du patrimoine mobilier de la Commune)

C'est une question à l'adresse de la Municipalité.

D'après le témoignage de quelque spécialistes locaux en ébénisterie, Yverdon-les-Bains possède un patrimoine mobilier non négligeable. Ces meubles sont d'une grande valeur, tant sur le plan financier que sur le plan historique. C'est pourquoi je demande à la Municipalité de nous renseigner sur les lieux de conservation et sur l'état de ce patrimoine mobilier.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Il est vrai que nous avons un mobilier de qualité. Il suffit de regarder cette salle pour s'en rendre compte.

Ce que je peux dire sur la conservation des meubles au niveau de la Commune d'Yverdon-les-Bains, c'est que pratiquement tous les objets sont utilisés. Ils sont dans les salles que l'on peut fréquenter dans ce bâtiment et à d'autres endroits. Nous avons très peu de stock. Il y en a eu

un certain temps, c'est vrai, mais ces meubles ont été remis en valeur et réutilisés au fur et à mesure des besoins.

Je vais encore me renseigner pour savoir s'il n'y a pas encore d'autres pièces, de qualité, comme vous l'avez fait remarquer, qui pourraient être valorisées par la suite. Je vous donnerai une réponse plus circonstanciée lorsque j'aurai ces éléments de l'inventaire.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse.



Question de Madame Eliane RESIN (Sécurité des passages piétons)

Afin d'assurer au maximum la sécurité des passages piétons, ne serait-il pas nécessaire d'installer une signalisation aux endroits dangereux de la ville ? Celle-ci devrait être placée assez tôt et visiblement, afin que les automobilistes soient informés qu'il y a un passage pour les piétons.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Municipal Samuel GURTNER :

Je prends note de la question de Madame RESIN. Il est vrai que l'on pourrait en faire plus, mais des fois le plus n'est pas toujours indiqué.

Nous sommes constamment en éveil avec toute la signalisation qui est déjà posée dans notre ville et, en mettre encore davantage, ce n'est pas forcément rendre service aux piétons et aux automobilistes.

Nous allons étudier les cas où c'est possible de le faire et si vous avez des suggestions à nous faire, c'est avec intérêt que nous les étudierons aussi. Je pense que trop d'écriteaux pourraient être contre-productifs par rapport à la circulation.

Madame Eliane RESIN :

Je sais que quand on vient de la rue de Neuchâtel en direction de la rue des Remparts, juste après le giratoire qui se trouve à peu près en face d'une boutique américaine, et à peu près en face du Hollywood Café, ce passage pour piétons est assez dangereux, parce que les automobilistes arrivent et il n'y a aucune visibilité avant le passage pour piétons à cet endroit.

Il y a aussi le passage pour piétons qui est vers la Gare, en face du Collège, également juste après le giratoire et les voitures ont de la peine à voir les piétons. C'est vrai que si on s'engage pour traverser, il faut d'abord faire attention qu'il n'y ait presque pas de voitures.

Monsieur le Municipal Samuel GURTNER :

Je prends acte de vos suggestions et nous allons les étudier de manière approfondie pour voir de quelle manière on peut améliorer la situation.

Madame Eliane RESIN :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.



Question de M. Jean-Hugues SCHÜLÉ (Création d'un service d'ambulances)

On lit, dans la Feuille des Avis officiels du canton de Vaud du 9 janvier : *Nord ambulances, société à responsabilité limitée, Yverdon-les-Bains, rue de Clendy 31 – nouvelle société. But : exploitation d'un service d'ambulances.*

Ma question s'adresse à Monsieur GURTNER, Municipal de la police :

- l'arrivée ou le développement de cette société va-t-elle décharger notre police municipale ?
- Une collaboration communale est-elle envisagée avec cette société ? Si c'est le cas, nos policiers vont-ils être affectés à d'autres missions de prévention et, progressivement, être dispensés à brève échéance du travail d'ambulanciers, ce qui allégerait l'énorme travail utile que donne le service d'ambulances de notre ville ?

Monsieur le Municipal Samuel GURTNER :

Actuellement, un nouveau concept en ce qui concerne les ambulances est à l'étude, pas seulement sur le plan de la ville mais aussi sur le plan régional. Il est clair que toutes les possibilités seront étudiées. Actuellement, nous ne sommes pas en contact avec cette nouvelle société, que je ne connais pas d'ailleurs.

Nous avons déjà tenté quelques expériences avec des sociétés privées, qui n'ont pas toujours été heureuses, mais c'est clair que nous investiguons dans tous les sens.

Exemples :

- certains, le soir, sont éclairés, mais ils sont fermés à clé ;
- d'autres, par contre, sont ouverts, mais la lumière ne fonctionne pas ;
- d'autres encore, où la porte ne ferme pas à clé et, enfin
- ceux qui sont fermés en plein jour, comme à Pierre-de-Savoie par exemple, et je passe le chapitre des odeurs.

Je ne vais pas faire une épitaphe sur ce registre, mais je prendrai pour exemple un hôtel ou un restaurant. Ne dit-on pas que les toilettes en sont la carte de visite et que si ces lieux sont propres, on est presque certain que le reste l'est aussi.

Vous me direz qu'il y a beaucoup de vandalisme, certes, mais alors, dans les autres villes, comment font-ils ? Et la saleté n'attire-t-elle pas la saleté ?

Je demande donc que vous y réfléchissiez et trouviez une solution car, à mon sens, cela représente aussi la carte de visite de la ville.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Nous en avons discuté lors de l'établissement du budget et le Service des travaux qui est en charge de l'entretien des WC publics d'Yverdon-les-Bains a mis sur pied une sorte de plan d'action pour refaire une bonne partie de tous ces édicules.

Vous avez fait un certain état des lieux, qu'il s'agit de constater aujourd'hui. Si certains sont fermés, comme vous l'avez aussi constaté, c'est pour les mettre hors gel durant cette période hivernale.

C'est toujours très difficile de parler de ce genre de sujets, mais ce que je peux dire ce soir, effectivement, avec l'événement qui nous attend l'année prochaine, il faudra être au top dans ce domaine-là. J'espère aussi que nous aurons autre chose à faire visiter : l'Arteplage d'Yverdon-les-Bains sera un haut lieu de visite durant l'Expo.

Madame Josette FLACTION :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse, mais il faut tenir compte que c'est quand même un lieu de visite, malgré tout !



Question de Monsieur Christian PAULI (Démantèlement des cabines téléphoniques)

Nous avons parlé déjà de deux grandes régies ou anciennes grandes régies de la Confédération ce soir : la Poste et les CFF.

Parlons deux secondes, si vous le voulez bien, de Swisscom.

Alors que la Poste ferme les bureaux, ici et là, vous avez peut-être constaté que les cabines téléphoniques aussi ont tendance à disparaître. C'est quelque chose d'annoncé ; on sait qu'il y a des problèmes économiques, chacun a son portable dans la poche actuellement, mais on ne peut pas nier que, ici et là et de cas en cas, une cabine téléphonique est tout de même un objet aussi pratique que les édicules dont il a été question tout à l'heure, pour d'autres usages, bien sûr, mais enfin, il peut aussi sauver la vie à l'occasion et rendre de précieux services.

Le processus de démantèlement des cabines téléphoniques va sans doute se poursuivre et on va certainement me répondre que l'on n'y peut pas grand chose.

Je souhaiterais malgré tout savoir, si le renseignement ne vient pas ce soir, ce n'est pas grave, mais que l'on se renseigne auprès de Swisscom, où se trouvera peut-être la dernière cabine téléphonique de la ville ? Vraisemblablement, c'est inéluctable, mais malgré tout, peut-être que l'on peut freiner un peu ce processus et que ces cabines continueront à rendre service. J'aimerais savoir éventuellement si des contacts ont été pris dans ce sens. Merci.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Monsieur le Conseiller PAULI soulève un problème d'actualité. Nous avons déjà été approchés par Swisscom pour différentes cabines, qui ne sont pas forcément stratégiques pour cette entreprise, mais peut-être pour nous.

Il est vrai que les cabines téléphoniques sont un peu les souffre-douleur de tout ce qui est portables, natels ou autres et qu'en l'occurrence, elles en font un peu les frais. Ce que l'on peut dire aussi, c'est qu'il y a d'autres prestataires susceptibles de venir eux aussi s'implanter à Yverdon-les-Bains et que nous pourrions éventuellement avoir des contacts différents avec eux.

Nous avons aussi la possibilité de payer le déficit des cabines, bien entendu. C'est pratiquement un forfait qui nous est demandé par cabine susceptible d'être enlevée, de l'ordre de, sauf erreur, Fr. 6'000.-- par année, ce qui n'est pas négligeable. En plus de cela, il y aurait l'entretien et éventuellement tout ce qui concerne la casse et les autres dommages. Vous vous imaginez un petit peu le coût de l'opération.

Je ne suis pas sûr que les Conseillers aux Etats et les Conseillers nationaux qui ont pris les décisions se rendaient bien compte de la situation. L'obligation faite à Swisscom est de fournir une prestation minimale qui correspondrait, pour une ville comme Yverdon-les-Bains,

comme l'a dit Monsieur PAULI, à laisser une seule et unique cabine téléphonique. C'est cela, la loi.

Il faut peut-être des fois bien lire les lois que l'on vote et peut-être réfléchir. C'est vrai que dans certaines communes de 30 à 40 habitants, on pourrait peut-être se satisfaire de cette situation, mais pas dans une commune de 25'000 habitants.

Nous sommes attentifs à ce sujet et les services concernés, notamment celui de l'urbanisme et des bâtiments qui est en relation directe avec Swisscom, nous tiendront au courant des différents problèmes qui pourraient surgir. Nous prendrons, j'imagine, des mesures au coup par coup.

Mais un coup de fil n'est pas si facile !

Monsieur Christian PAULI :

Je remercie Monsieur le Syndic et j'espère, effectivement, que s'il y a du nouveau, il nous tiendra au courant.



Information de Monsieur Jean-Louis KLAUS (Ateliers CFF)

Les réponses données par Monsieur le Syndic tout à l'heure à Monsieur MENDE m'interpellent et je désire apporter quelques compléments utiles à tous concernant les Ateliers CFF.

C'est vrai que les promesses données par notre directeur général sont tenues en ce qui concerne la baisse des effectifs. Pour les autres, censées rassurer l'ensemble du personnel, voici le résultat aujourd'hui.

Le Centre de formation, c'est très bien, mais cela génère peu d'emplois issus des Ateliers. Centre logistique : il n'existera sûrement jamais.

Les nouveaux travaux, bonne nouvelle quand même, ils arrivent.

Nous les employés, constatons que, de toute manière, il ne restera que la moitié du personnel qui devra soit trouver du travail aux CFF SA ou ailleurs.

Par contre, il me plait de souligner que des actions pondérées ont permis de sauver la moitié des emplois aux Ateliers. Pour l'autre moitié, c'est la catastrophe. Je comprends que cela s'avère très dur.

Voici ces actions : question sibylline au Grand Conseil qui a permis aux Autorités cantonales d'entendre les responsables des CFF puis vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers qui avez adopté la résolution MAIBACH en mai dernier. Les conséquences de ce vote ont permis des contacts CFF SA – Municipalité d'Yverdon-les-Bains.

Sachez aussi, et cela c'est sûr, qu'en novembre 1999, les Ateliers étaient biffés de la carte.

A propos de ces restructurations incessantes des CFF et de la Poste, le mal n'est pas régional, mais suisse, voire encore plus loin. Les services publics passent en main de trusts. Le pouvoir politique n'a plus prise sur le pouvoir économique. La politique intervient seulement après les dégâts.

Chers collègues, la situation devient limite.

Pour conclure, la phrase du jour devient intolérable. Un représentant de la Poste, chargé de rationaliser, n'a-t-il pas dit dans le Journal du Nord vaudois de ce matin : « ***La Poste n'est pas payée pour avoir un rôle social*** ».

Entre nous, aucun patron yverdonnois, et je peux me targuer d'en connaître quelques-uns, soumis à une telle situation, n'oserait affirmer une telle sinistre vérité.

Les Ateliers, on l'espère, vont continuer à vivre, amputés de la moitié de leur personnel, avec ces nouvelles conditions dictées par les lois du marché.

J'espère sincèrement que rapidement le pouvoir politique reprenne ses esprits et veille un peu mieux aux conséquences néfastes des projets de restructurations dictés uniquement par l'argent et les actionnaires.

Je vous remercie d'avoir pris acte de ces nouvelles.



Réponse de Monsieur le Municipal Charles FORESTIER (Question de Madame Damaris BRASEY concernant les activités de la Commission Suisse-immigrés)

J'ai une réponse à apporter à l'interpellation de Madame Damaris BRASEY.

Pour donner suite aux différentes questions que vous avez posées lors de la dernière séance du Conseil communal, je suis en mesure de vous donner les précisions suivantes relatives aux activités de la Commission consultative Suisse-immigrés, commission extraparlamentaire de la Municipalité.

Vous vous déclarez surprise de découvrir l'existence de la CCSI. Or, si vous lisez attentivement les rapports annuels de gestion de la Municipalité, vous y trouverez la liste complète des commissions, dont la CCSI avec les membres désignés par la Municipalité et la composition politique de celle-ci.

Cette commission a été créée en 1974 alors que les problèmes d'intégration concernaient surtout les communautés italiennes, espagnoles et portugaises, qui étaient les plus nombreuses à Yverdon-les-Bains.

La Commission est formée de représentants désignés par la Municipalité au début de chaque législature. Sont également associés aux travaux de la Commission des représentants des principales associations d'immigrés à Yverdon-les-Bains, soit d'Italie, Espagne, Portugal, ex-Yougoslavie, France et Allemagne.

Dans ses premières années, la Commission a eu pour but de favoriser l'intégration des étrangers dans la Commune, notamment par la diffusion de plaquettes d'informations. Elle a réussi à obtenir l'intégration de l'un de ses représentants au sein de la Commission scolaire, ce qui n'est plus le cas actuellement, suite à la nouvelle organisation des commissions scolaires.

Elle a organisé des séances d'information sur l'activité de l'administration et l'évolution des législations, notamment en matière de police des étrangers.

La Commission a également organisé des manifestations de soutien lors des tremblements de terre en Italie.

Elle a également participé à différentes fêtes locales telles que les Jeux du Castrum durant lesquels elle a tenu un stand.

Au cours des années, il faut relever que la première génération des immigrés des années 60 – 70 est désormais bien intégrée.

Au début de cette législature, la Municipalité a décidé de réorienter la mission de la Commission consultative Suisse-immigrés en fonction des nouveaux problèmes d'intégration vécus par les nouveaux immigrants. La lutte contre la xénophobie est également l'un des objectifs majeurs de cette commission.

Dans votre interpellation, vous citez l'antenne Appartenances, qui effectue un travail remarquable dans le domaine de l'intégration des immigrants. Si cette antenne yverdonnoise a pu s'ouvrir en 1999, c'est notamment grâce au travail de la CCSI qui a appuyé un rapport de mon service visant à fournir une telle prestation à Yverdon-les-Bains.

Dans un avenir immédiat, la CCSI envisage de collaborer avec le Parlement des jeunes pour l'organisation de la journée contre le racisme, patronnée par l'ONU, qui aura lieu le 21 mars 2001. Un stand d'information se tiendra la journée et nous organiserons, dans la soirée, une conférence sur le thème du racisme et des problèmes d'intégration des immigrants dans notre pays. Les communautés d'immigrés nous ont également proposé une série de thèmes à traiter et la CCSI reste ouverte à toute proposition qui fasse avancer les causes des immigrants.

Pour l'avenir, nous envisageons de revoir la composition de cette commission en sollicitant la participation de divers spécialistes connaissant bien le terrain et les problématiques liées à l'intégration des étrangers.

Madame Damaris BRASEY :

Je remercie Monsieur le Municipal FORESTIER de sa réponse.



Réponse de Monsieur Daniel VON SIEBENTHAL (Question de Madame Damaris BRASEY concernant les visites des classes de 8^{ème} par Pro Familia)

J'aimerais également apporter une réponse à Madame BRASEY qui, lors de la séance du 7 décembre dernier m'avait posé une question concernant l'information donnée aux parents des élèves fréquentant les écoles d'Yverdon-les-Bains, concernant les interventions de Pro Familia dans les classes de 8^{ème} année.

Dans son intervention, Madame la Conseillère BRASEY cite un courrier des lecteurs de 24 Heures, dans lequel l'auteur s'insurge contre les méthodes développées par cette association dans le cadre de l'éducation sexuelle. En particulier, la rédactrice de la lettre s'élevait contre le fait que l'on distribue dans les classes des fascicules tels que « Ho les filles » et « Un jour, une fleur » - ce sont ces brochures, que j'ai prises avec moi et si vous êtes intéressés, vous pouvez venir les consulter après – dans lesquels les rapports sexuels sont, selon la rédactrice, banalisés et considérés uniquement sous l'angle physique et sensuel. La vie à naître y serait encore présentée comme un danger potentiel.

Reprenant à son compte ces affirmations et partageant l'opinion selon laquelle l'amour ne se résume pas à des rapports sexuels, opinion que, je pense, nous pouvons tous partager, Madame BRASEY pose les deux questions suivantes :

1. Les parents sont-ils bien informés de ce qui est traité pendant ces rencontres avec Pro Familia ?
2. La brochure « Une jour, une fleur » est-elle distribuée dans les classes yverdonnoises ?

Ma réponse à la première question est la suivante :

Les interventions de Pro Familia dans les classes de niveaux secondaire ne font pas l'objet d'une information particulière aux parents de la part des établissements scolaires ou de Pro Familia elle-même. Si cela est vrai pour ces activités de Pro Familia, cela l'est également pour toute une série d'interventions qui se font dans les classes et sont organisées soit par les directions, soit par d'autres organismes, avec naturellement l'assentiment des directions.

Cette absence d'information systématique des parents ne découle pas d'une volonté délibérée de cacher quelque chose et de laisser les parents dans l'ignorance la plus complète de ce qui se trame à l'école. Il y a toujours des informations générales sur les programmes scolaires, les activités extra ou parascolaires qui s'y déroulent, mais pas systématiquement pour des informations particulières. Les parents qui le souhaitent ont toute liberté pour prendre contact avec les enseignants, les directions ou les infirmières scolaires dans le cas qui nous occupe s'ils souhaitent une information détaillée. Cela est d'ailleurs également vrai pour tous les programmes d'enseignement dans les classes : nous ne faisons pas, aux écoles, une information systématique et dans le détail des programmes scolaires ; cela se fait en général lors des réunions de classe ou lors de rendez-vous privés entre l'enseignant et les parents.

Par contre, une information plus complète est donnée aux parents des élèves du primaire. Une séance, organisée par les infirmières scolaires, a d'ailleurs eu lieu pas plus tard que lundi au sujet de leur prochaine intervention dans les classes de 1ères et 3èmes primaires sur le thème des abus sexuels, à laquelle je crois que vous avez participé, Madame BRASEY.

Et j'ajoute et confirme que les parents qui ne souhaitent pas que leurs enfants suivent ces programmes de sensibilisation peuvent demander qu'ils en soient dispensés.

Je vous donne maintenant ma réponse à la deuxième question :

La brochure « Ho les filles », éditée par l'Office fédéral de la Santé publique n'est pas distribuée en classe pendant ces cours de sensibilisation, pas plus que la brochure « Un jour, une fleur » qui est éditée par des médecins. Elles sont par contre remises, cas échéant, aux adolescents lors d'entretiens directs et individuels, mais pas distribuées systématiquement aux élèves.

Voilà, je crois avoir répondu à vos questions, Madame BRASEY.

Madame Damaris BRASEY :

Je savais que la réponse serait intéressante. Je remercie Monsieur VON SIEBENTHAL de nous l'avoir donnée ce soir de cette manière-là.

Il n'empêche que, c'est vrai, j'étais lundi passé à cette séance d'information sur les abus sexuels. C'était très intéressant; il n'y avait pas beaucoup de parents, mais malgré tout, cela valait la peine. J'aimerais bien que cette information soit développée aussi dans les classes supérieures.

18. EXPO.02

Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Onoma)

Nous avons parlé ce soir du démantèlement des services publiques comme les CFF, la Poste, etc. ce que je regrette, bien évidemment, mais on a appris ce matin que Monsieur GYGI, directeur général de la Poste, qui n'a pas la même carte de parti que moi, avait décidé de donner 5 millions pour l'Expo. Ces 5 millions viendront pour l'Arteplage d'Yverdon, pour le projet Onoma.

Je demande maintenant à Monsieur le Syndic, président du CRAY – Comité régional de l'Arteplage d'Yverdon-les-Bains, pour les téléspectateurs – suite au reportage que nous avons eu par le biais de Canal NV la semaine passée, de nous faire le point : est-ce que l'on peut y croire vraiment, absolument ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

A quoi voulez-vous croire, Monsieur le Conseiller SCHULÉ ? Avez-vous encore un doute sur la réalisation de l'Expo.02 ? Personnellement, je n'en ai point, je n'en ai pas eu.

Depuis maintenant quelques mois, ceux qui se rendent au bord du lac on pu aussi voir l'avance des travaux et ils en sont même surpris. Je reçois des téléphones de citoyens ou des lettres de citoyens yverdonnois qui se sentent lésés en fait de ne plus pouvoir se promener au bord du lac.

C'est vrai que l'on peut être surpris, mais on peut être surpris parce que certains concitoyens imaginaient que l'Expo ne serait que virtuelle et ne se ferait jamais.

Maintenant qu'elle se construit, il ne faut pas trop s'étonner qu'il y ait des incidences sur le périmètre dévolu à cette manifestation, en l'occurrence le bord du lac. Ce périmètre faisait partie du plan d'affectation cantonal qui a été établi en 1996. En 2001, on construit, et en 2002, on ouvrira, cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

En ce qui concerne les différents projets sur l'Arteplage d'Yverdon, un quotidien vaudois vous en a fait part dernièrement : 8 projets sont définitivement financés ; 5 ou 6 sont en cours de financement et certains ne trouveront peut-être pas le financement complet ou ne seront peut-être pas du tout financés, mais bon nombre des 6 projets en cours de financement seront réalisés sur l'Arteplage d'Yverdon.

Ce que j'aimerais dire aussi, c'est que l'information qui a été transmise par la presse concernant le rétrécissement de l'Arteplage d'Yverdon qui finirait comme peau de chagrin, je crois qu'il faut le remettre dans son contexte. C'est vrai que l'Arteplage d'Yverdon a encore dû faire des efforts, mais au même titre que les autres arteplages et nous en avons discuté dernièrement avec le directeur des travaux de l'Arteplage d'Yverdon Monsieur SCHNEIDER, qui nous a mis en évidence en quoi consistait cette somme de 2,6 millions qu'il a fallu retrancher. Mais retrancher sur combien ? Est-ce que quelqu'un connaît le chiffre sur lequel on se basait ? C'était sur 92 millions, desquels on a retranché 2,6 millions, et le budget actuel est d'environ 90 millions pour les travaux de l'Arteplage d'Yverdon. La diminution est de l'ordre de 2,8 à 3 %. Je peux vous garantir que cela ne met pas en péril, et même loin de là, le fonctionnement même de l'Arteplage.

Il est clair que suivant l'aboutissement des projets encore en cours de financement, il y aura peut-être d'autres choses encore à réaliser. Ce qu'il faut savoir aussi c'est que le budget global des infrastructures de l'Arteplage d'Yverdon avait été devisé à 85 millions et admis tel quel par le Conseil fédéral, mais que l'Expo nationale et le Comité directeur avaient fait valoir quand même une certaine somme sur l'ensemble des arteplages de 28 millions à disposition comme couverture des déficits et zone tampon pour certains travaux. Il faut aussi prendre en compte la hausse des coûts de la construction : il a bien fallu prendre ce phénomène en considération pour l'établissement des budgets définitifs.

Dès lors, l'Arteplage d'Yverdon est en bonne voie d'acquisition, comme on dirait à EVM, et je crois que nous serons fin prêts, le CRAY.02 et l'Expo.02, pour ouvrir le 15 mai 2002.



Question de Monsieur Gérard JUNOD (Assouplir les heures d'ouverture des commerces pendant l'Expo.02)

Une petite question à l'adresse de la Municipalité.

A ce point de l'ordre du jour, j'aimerais demander à la Municipalité si elle envisage d'assouplir les heures d'ouverture des commerces pendant l'Expo.02 ?

Ce serait tout de même dommage que les touristes en ballade dans notre ville trouvent toutes les portes closes. Une ville où tout est fermé n'est pas très accueillante.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Nous avons eu l'autre jour une séance entre les différents responsables, présidents et autres maires des villes arteplices. Nous avons aussi soulevé ce sujet. C'est en discussion, notamment à Neuchâtel où il y a eu une intervention au Conseil général de la ville. C'est à l'étude du côté de la capitale neuchâteloise. Du côté d'Yverdon, nous n'avions pas encore été nantis de cette question qui arrive ce soir.

Les horaires, pendant l'Expo, restent à identifier. Avant de fixer les heures d'ouverture des magasins, encore faut-il connaître les heures d'ouverture de l'Expo. A partir de quelle stratégie aussi on envisage d'accueillir les gens au centre-ville par certaines animations ? Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL vous présentera prochainement un préavis concernant les animations à prévoir à Yverdon-les-Bains pendant la durée de l'Expo. Comme vous le savez, la nouvelle philosophie du côté du département événements dirigé par Daniel ROSSELAT consiste à faire participer beaucoup plus activement les villes arteplices.

Il faudra alors considérer à la fois les possibilités d'événements en ville d'Yverdon-les-Bains mais également les heures d'ouverture et de fermeture de la zone de l'Arteplice.

A partir de là, on pourra peut-être trouver des solutions, solutions qui seront concertées entre les syndicats et les commerçants. Bien entendu, il y aura aussi la participation active de la Municipalité dans le cadre de ces discussions.

Monsieur Gérard JUNOD :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse.



Monsieur le Président :

Plus personne ne demande la parole, la discussion est close.

Nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation et vous souhaite un bon retour chez vous.

Pour autant qu'il y ait de la matière, je vous donne rendez-vous au jeudi 1^{er} mars pour notre prochaine séance.

(Applaudissements)

La séance est levée à 22 h 23.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Jean-Claude RUCHET

Marlyse BIDERBOST

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} février 2001

	Pages
1. Appel	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2000	2
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2000	3
4. Communications du Président	3
5. Communications de la Municipalité	6
6. Préavis N° 27/2000, concernant l'adoption d'un nouveau règlement communal sur les procédés de réclame (Madame Gloria CAPT, rapportrice)	7
7. Préavis N° 31/2000, concernant la vente à l'entreprise Bardusch de la parcelle N° 5215 de 5'505 m2 aux Petits-Champs (Monsieur Armand RUDAZ, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur)	9
8. Préavis N° 34/2000, concernant la vente d'une partie de la parcelle communale N° 1503, sise à la rue des Condémines, à l'entreprise Valsider S.A. (Monsieur Armand RUDAZ, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur)	10
9. Préavis N° 33/2000, concernant une demande de crédit d'investissement supplémentaire de Fr. 696'000,-- pour la réfection du bâtiment de l'Ancien-Tirage, à la rue de l'Ancien-Stand (Monsieur Daniel DE RAEMY, rapporteur)	11
10. Préavis N° 35/2000, concernant 5 demandes d'agrégation à la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains présentées par Mesdemoiselles Laura DI LORENZO, Eve Monique MEZGER et Messieurs Christian AUQUE, Etienne BLANCHON, Ivo BREZONJIC (Madame Marceline MILLIoud, Présidente de la Commission des naturalisations, rapportrice)	19
11. Préavis N° 1/2001, concernant l'octroi d'une autorisation de contracter des emprunts jusqu'à concurrence d'un montant total de 45 millions de francs durant l'année 2001 (Madame Josette FLACTION, Présidente de la Commission des finances, rapportrice)	22
12. Motion de Madame Fabienne GOGNIAT LOOS concernant l'introduction d'un passeport-famille (Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, rapportrice)	23
13. Election de la Commission de gestion pour 2001	23
14. Election d'un membre à la Commission des finances	25
15. Election de deux membres suppléants à la Commission des finances	26

16. Election d'un membre à la Commission de recours en matière d'informatique	27
17. Propositions individuelles et interpellations	27
<i>Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Meilleurs liens entre le législatif et le Parlement des jeunes)</i>	<i>27</i>
<i>Interpellation de Madame Fabienne GOGNIAT LOOS (Restructuration de la poste)</i>	<i>28</i>
<i>Question de Madame Gloria CAPT (Vandalisme et tapage nocturne au centre-ville)</i>	<i>30</i>
<i>Question de Monsieur Pascal BLUM (Stand de tir)</i>	<i>31</i>
<i>Interpellation de Madame Hélène GRAND (Procédure appliquée à Yverdon-les-Bains pour l'établissement d'un passeport)</i>	<i>33</i>
<i>Question de Monsieur Kurt MENDE (Restructuration des Ateliers CFF).....</i>	<i>34</i>
<i>Question de Monsieur Vassilis VENIZELOS (Etat du patrimoine mobilier de la Commune)</i>	<i>35</i>
<i>Question de Madame Eliane RESIN (Sécurité des passages piétons).....</i>	<i>36</i>
<i>Question de M. Jean-Hugues SCHÜLÉ (Création d'un service d'ambulances).....</i>	<i>37</i>
<i>Question de Madame Josette FLACTION (Etat des WC publics).....</i>	<i>38</i>
<i>Question de Monsieur Christian PAULI (Démantèlement des cabines téléphoniques).....</i>	<i>40</i>
<i>Information de Monsieur Jean-Louis KLAUS (Ateliers CFF)</i>	<i>41</i>
<i>Réponse de Monsieur le Municipal Charles FORESTIER (Question de Madame Damaris BRASEY concernant les activités de la Commission Suisse-immigrés)</i>	<i>43</i>
<i>Réponse de Monsieur Daniel VON SIEBENTHAL (Question de Madame Damaris BRASEY concernant les visites des classes de 8^{ème} par Pro Familia).....</i>	<i>44</i>
18. Expo.02.....	46
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Onoma).....</i>	<i>46</i>
<i>Question de Monsieur Gérard JUNOD (Assouplir les heures d'ouverture des commerces pendant l'Expo.02)</i>	<i>47</i>